

---

Dons divers envoyés par la commune de Chézy-en-Orxois (Aisne), lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons divers envoyés par la commune de Chézy-en-Orxois (Aisne), lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794).  
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 236;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15393\\_t1\\_0236\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15393_t1_0236_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Le président, secrétaire et membres composant le bureau de correspondance.

HOLEE, SANSON, FEBVRIER, QUORI fils (*vice-président*), MOREL (*secrétaire*)

Notre offrande en linge seroit bien plus conséquente sans un malheureux événement qui est arrivé à Breteuil lors de l'explosion de la fonte en coulant un canon, et dont vous avez été instruit dans le tems, où il s'est trouvé 25 à 30 personnes de blessées. A la nouvelle de ce fâcheux accident nous nous sommes empressés de leur envoyer du linge pour faire de la charpie et des chemises pour les panser.

## 22

La commune de Chézy-en-Orxois, département de l'Aisne, annonce à la Convention nationale que les débris du fanatisme de leur commune ont produit deux cloches pesant 3 066 L; en fer, 991 L; en cuivre, 254 L; en plomb, 2 387 L; en argenterie, 19 marcs une once; que les autres objets mis en vente ont procuré 2 190 L 19 s qu'elle va verser dans la caisse du district; elle envoie en outre 16 marcs de galons.

Mention honorable, insertion au bulletin (43).

[La commune de Chézy-en-Orxois, à la Convention nationale, le 2 fructidor an II] (44)

La commune de Chézy-en-Orxois, quoique ne formant qu'un très petit point sur la surface de la République, n'a jamais marché au dernier rang pour signaler son civisme.

Jamais commune n'a montré plus de zèle ni plus d'ardeur pour la prospérité publique. Ses dons patriotiques en tout genres, le nombre de défenseurs qu'elle a fourni à la Patrie, le deuil qu'elle a montré dans les dangers qu'elle a courus, la joie qu'elle manifeste dans les glorieux succès de la République et surtout lorsque le glaive de la loi a frappé les traîtres et les conspirateurs sont autant de témoignages parlant de son civisme.

Depuis longtemps la commune a voué à l'exécration le monstre hideux du fédéralisme. Le fanatisme a été mis en oubli, et tous ses débris ont produit :

- 1) Deux cloches pesant 3 066 livres
- 2) en fer 991 "
- 3) en cuivre 254 "
- 4) en plomb 2 387 "
- 5) en argenterie 19 marcs une once

et ce jourd'hui les autres objets ayant été mis en vente en vertu d'un arrêté de l'administration du district par nous commissaires nommés à cet effet, il en est résulté un produit de 2 190 L 19 s qui va être versé dans la caisse du district.

Et en galons seize marcs que la commune envoie à la Convention pour compléter sa foible offrande.

(43) P.-V., XLV, 42.

(44) C 319, pl. 1 305, p. 14. Bull. 19 fruct. (suppl.).

Elle félicite les pères du peuple de leurs glorieux travaux et les invite à rester à leur poste.

FRANÇOIS (*maire*), PERRAULT, ROBERT, ANTOINE (*commissaires*).

## 23

L'administration du théâtre de la rue Feydeau offre à la Convention nationale, pour nos frères victimes de l'explosion de la poudrerie de Grenelle, une somme de 1 075 L, qui est le produit de la représentation du 16. Elle annonce que les citoyens Pujoulx, Leger, Rezicourt et Lemoine, auteurs des pièces qui ont été jouées, ont fait don de leurs honoraires.

Mention honorable, insertion au bulletin (45).

[Le secrétaire général du théâtre au président de la Convention nationale, le 18 fructidor an II] (46)

Citoyen président,

La Patrie a gémi du funeste accident qui a fait du 14 fructidor un jour de deuil. Mais la Convention nationale ne s'est point bornée à déplorer le sort de nos frères, victimes de l'explosion de la poudrerie de Grenelle. Des secours ont été décrétés par sa bonté paternelle en faveur des blessés et des veuves et orphelins des citoyens dont nous regrettons la perte. L'exemple de la Convention devient une loi pour les vrais amis de la Patrie; et l'administration du théâtre de la rue Feydeau s'est empressée de l'imiter, en consacrant au même objet le produit de la représentation du 16. Elle me charge, citoyen président, de vous le faire passer; et le cit. Dufey, faisant les fonctions de caissier et porteur de la présente, vous remettra en conséquence, la somme de *mille soixante quinze livres*, produit de la dite représentation, déduction faite des frais de garde et de luminaire.

Le citoyen Pujoulx, auteur de *L'école de la bienfaisance* qu'on donnait pour la première fois, le cit. Léger, auteur de *La papesse Jeanne*, et les citoyens Rézicourt et Le Moyne, auteur des *Vrais sans-culottes*, ont fait le sacrifice de leurs honoraires, en s'applaudissant que le choix eût tombé sur leurs ouvrages.

Je suis avec respect, citoyen président, votre concitoyen,

MIRAMOND

## 24

Le citoyen Barré, directeur, et les artistes du théâtre du Vaudeville, déposent sur le

(45) P.-V., XLV, 42. *Moniteur*, XXI, 684. *M.U.*, XLIII, 318; *F. de la Républ.*, n° 428; *J. Fr.*, n° 711; *J. Univ.*, n° 1 747; *J. Mont.*, n° 128.

(46) C 318, pl. 1 294, p. 3. Bull. 18 fruct. (suppl.).